



SAINTE-CERGUES
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS : Mmes M. G. DOUBLET - D.COTTET – R. BOSSON - J-M.PEUTET – P.BURNIER - C.SCHNEIDER – E. FEVRIER – B. SOFI - J.M. COMBETTE - G. LYONNET – F. MOUCHET – G. LEONE DE MAGISTRIS - B. DONSIMONI – A. BARATAY - M.WIRTH – C. MOUCHET- S. BONNARD - F. SOUFFLET

ABSENTS: K. AILLAUD

PROCURATIONS : M. BRIFFAUD à D. COTTET – J. CREDOZ à R. BOSSON– M.C. BALSAT à C. MOUCHET - A. ZAMENGO à G. DOUBLET

Assiste : Madame Christiane ARMAND

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00.

1°) Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2015 :

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Robert BOSSON

3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Mme D. COTTET:

P.L.U. : Tous les documents du PLU concernant l'arrêt du projet de la révision N°3 sont à la disposition de l'ensemble du Conseil Municipal à partir du lundi 28 septembre 2015 pour 3 jours francs. Ce dossier est au service urbanisme.

. Les enchères des « biens des pauvres » auront lieu le 30 octobre 2015, en Mairie. (le 31 octobre étant un samedi).

M. C. SCHNEIDER :

-Bâtiment multifonctionnel : les travaux continuent, les contrôles et suivis sont réalisés chaque semaine avec l'architecte, le bureau de contrôle SOCOTEC et les entreprises concernées.

M. R. BOSSON :

Commission travaux :

. Pour les travaux du Bourgeau, une mission de sécurité SPS doit être effectuée, le cabinet CERDA a été retenu pour effectuer cette mission, soit 631 € T.T.C.

. Pour les travaux du dépôt de la plage de Boège, les travaux seront entrepris l'année prochaine.

. Les travaux impasse de la Colombe ont été conclus, la haie sur le domaine public sera enlevée et un muret sera reconstitué.

. Une nouvelle annonce sera faite pour la vente de l'ancien bus scolaire.

. Une étude technique obligatoire est à réaliser avant la construction du futur préau de l'école élémentaire, le bureau d'études PLANTIER a été retenu, pour un montant de 3 000 € T.T.C.

. Au vu de certaines réclamations concernant le ralentisseur de vitesse RD15 Juvigny/Saint-Cergues, il sera réexaminé afin de déterminer si celui-ci est conforme aux normes en vigueur.

M. J.M. PEUTET :

. En raison de la prolongation de la charte paysagère, l'entreprise ROGUET est chargée d'assurer la mise en place des plantations, dès cet automne.

. Le projet de nettoyage de la commune sera mis en place l'année prochaine en liaison avec la commune de MACHILLY en conservant les quads.

Par contre, « les Jardins éphémères » diligentés par l'Office de Tourisme, dont le coût par bac est de 2 700 €, ne sont pas approuvés par la Commission de l'Environnement, en raison d'un coût trop élevé.

M. J.M. COMBETTE :

. SIFOR : un comité syndical va avoir lieu prochainement afin de déterminer les travaux prioritaires.

M. A. BARATAY :

. Une réunion concernant les transports publics a eu lieu à la Communauté d'Agglomération qui fait ressortir une augmentation de 8 %. Le renouvellement de la délégation publique est en cours, le délégataire étant le TP2A actuellement.

M le Maire :

. La Poste : le bureau de poste sera fermé le mercredi matin à partir du 1^{er} décembre 2015.

. Le Tribunal correctionnel de Thonon a rendu son jugement le 27 août 2015 à l'encontre de la famille SUIVENG/COIGNOUX installés illégalement sur un terrain en zone naturelle

Au pénal 1 500 € d'amende et 50 € astreinte par jour en attendant la remise en conformité du terrain

Au civil 6 000 € de dommages et intérêts et 1 500 € au titre de la participation aux frais et honoraires d'avocats.

. La section d'aïkido va devenir un Club à part entière : une convention va être établie afin de définir les conditions d'occupation des locaux de la MJC.

. Le transfert de la licence IV de « Sanday Tea » au « Café Gourmand » aura lieu début octobre, signature à l'étude de Me GRILLAT le 29 septembre 2015.

. Les 10 ans du Foyer de la Croix Rouge vont avoir lieu le vendredi 25 septembre prochain.

. Le Docteur Paul Téodor NECOLAE a pris ses fonctions le 07 septembre 2015.

. Le marché concernant le réaménagement de la déchetterie sera lancé en 2016.

. Un point a été fait sur l'actualité du Grand Genève.

4°) Délégation de signature à Monsieur le Maire : néant

5°) Fiscalité : majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter dans le Code Général des Impôts permettant aux communes classées dans les zones géographiques mentionnées au 1^{er} alinéa du I de l'article 232, de majorer de 20 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

L'article 31 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 permet d'instituer une évolution de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Cette mesure vise les communes classées dans les zones tendues où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement.

De la même manière que la taxe sur les logements vacants (qui ne s'applique pas aux résidences secondaires), l'objectif de cette majoration est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous occupés. La majoration s'applique à la cotisation de taxe d'habitation revenant uniquement à la commune (la part revenant à l'Agglomération n'est donc pas concernée) et est établie au nom de la personne qui dispose du logement, c'est-à-dire au nom du redevable de la taxe d'habitation, qu'il soit propriétaire ou locataire : le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, cette majoration de 20 % sur la part communale de la taxe d'habitation.

6°) Signature d'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la sécurisation d'un cheminement piétons, récupération des eaux de ruissellement, création de deux regards de branchement et pose signalisation lumineuse autour du carrefour giratoire entre les R.D. 15, R.D. 903 et B. 1206 03A, dans la partie du carrefour entre la R.D. 15, la R.D. 903 et la route des Framboises : le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature de cette convention d'autorisation.

7°) Maintenance des archives pour l'année 2016 : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'archiviste du Centre départemental de Gestion interviendra en 2016 afin d'assurer la maintenance des archives communales et il est nécessaire de ratifier une convention : le Conseil Municipal autorise la maintenance des archives pour 2016.

8°) Création d'un poste adjoint technique 2^{ème} classe, TNC 21/35^{ème} : Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, temps non complet, 21/35^{ème} pour les services techniques : le Conseil Municipal autorise cette création.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 01 octobre 2015 à 19 heures**

La séance est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Robert BOSSON



A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'R. BOSSON', is written over the printed name and extends across the circular stamp.

